



Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 20 mars 2020

- Covid-19 -

Emploi : la Région Occitanie renforce la formation à distance et lance le plan « Me Former plutôt que licencier »

Afin de permettre à tous les demandeurs d'emploi d'Occitanie de continuer à se former malgré les mesures de restriction mises en place pour enrayer l'épidémie de Covid-19, la Région renforce la formation à distance et l'ouvre à d'autres Régions françaises pour qu'elles puissent en faire bénéficier leurs stagiaires. Dans le même temps, la Région Occitanie lance à destination des entreprises régionales le plan « Former plutôt que licencier », avec l'objectif de préserver l'emploi en privilégiant pendant cette période de baisse d'activité le renforcement des compétences des salariés avec des formations dédiées.

« Former plutôt que licencier »

Dans un contexte marqué par un recours au chômage partiel par de nombreuses entreprises, la Région Occitanie va plus loin et lance son plan « Me Former plutôt que licencier », doté de 4 M€. Le principe : donner l'opportunité aux entreprises de renforcer les compétences de leurs salariés dans cette période de baisse d'activité en s'inscrivant dans un plan de formation et ainsi de favoriser le maintien des emplois. La Région abondera son budget dédié aux Opérateurs de compétences (OPCO) afin de financer les coûts de formation des salariés. Les actions de formations proposées dans ce cadre devront se dérouler à distance.

> Pour en bénéficier, les entreprises qui le souhaitent doivent se rapprocher directement de l'Opérateur de compétences (OPCO) auquel elles sont rattachées ou contacter les services de la Région au **0800 00 70 70 (numéro vert)**.

La Région Occitanie en pointe sur la formation à distance met son expérience au profit des autres Régions

La Région a déployé dès 2018 un réseau performant dédié à la diffusion de formations à distance qui offre à chaque demandeur d'emploi, l'accès à une diversité de formations dans

des secteurs qui recrutent. Alors que les mesures nationales de restriction de déplacement pour enrayer l'épidémie de Covid-19 conduisent de nombreux organismes à suspendre leurs sessions de formation en présentiel, la Région renforce et élargit l'accès à sa plateforme de formation à distance « Occitanie e-formation ».

Elle vient en effet d'offrir la possibilité aux organismes de formation d'Occitanie qui ne seraient pas équipés d'avoir accès à cet outil et de permettre ainsi la poursuite des formations à distance. Depuis hier, une quarantaine d'organismes en a déjà fait la demande. Près de 90 organismes de formation déjà équipés ont par ailleurs entamé les démarches nécessaires pour proposer leurs cursus à distance. A noter que les demandeurs d'emploi toucheront leur rémunération dans les mêmes conditions qu'en présentiel (*voir encadré ci-dessous*).

Forte de cette expérience, la Région Occitanie a été sollicitée par le Ministère du Travail afin d'ouvrir sa plateforme « Occitanie e-formation » à d'autres Régions françaises. Les discussions sont en cours notamment avec les Régions Bretagne, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Guadeloupe et la Réunion qui ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette initiative. L'objectif étant de permettre aux Régions qui le souhaitent d'accéder à cet outil et d'y partager leur propre catalogue de formations à destination des demandeurs d'emploi de leur territoire et ainsi laisser aux autres Régions le soin de piloter le déploiement des formations à distance sur les prochaines semaines.

« Dans ce contexte exceptionnel je souhaite que chacun puisse bénéficier d'un soutien adapté et ne soit pas laissé sans solution. La solidarité doit s'exprimer partout et pour tous, dans tous les secteurs de notre économie. C'est pourquoi j'invite les organismes qui le souhaitent à rejoindre notre dispositif de formation à distance afin d'assurer autant que possible la continuité de notre système de formation. Pour les entreprises, le plan « Me Former plutôt que licencier » est l'opportunité en cette période d'assurer la montée en compétences de leurs salariés, sans charges supplémentaires. Garantir le maintien des emplois et l'accès à la formation est plus que jamais nécessaire. C'est en continuant de former aujourd'hui que nous assurerons les conditions de redémarrage de l'activité économique de notre territoire demain », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

La Région assure la continuité des formations et maintient le versement des rémunérations aux stagiaires

Face à la pandémie de COVID-19, la Région a pris des mesures pour garantir à tous le maintien d'une offre et des conditions de formation de qualité.

- Pour les stagiaires de la formation professionnelle :

Afin de ne pas impacter les ressources des stagiaires de la formation professionnelle, la Région s'engage pour garantir le versement des rémunérations. Retrouvez le détail des modalités en fonction des situations sur le document PDF ci-après :

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/covid_19_-_information_stagiaires_v17.03.pdf

- Pour les organismes de formation, la Région donne la possibilité de transformer une formation en présentiel en formation à distance. Le formulaire de demande est à télécharger sur le site de la Région : www.laregion.fr/Informations-Coronavirus-COVID-19 (rubrique Formation - Orientation - Emploi)

+ Et pour toute information sur les mesures d'aides en matière d'emploi et de formation en Occitanie, le numéro vert mis en place par la Région reste accessible : 0800 00 70 70